

COMMUNE DE VILLARS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2014

Le Conseil municipal s'est réuni le Mardi 29 Avril 2014 à Vingt et une heures sous la présidence de M. SALLIER Guy.

Présents : Mmes CHAMPETIER DE RIBES Marianne., TOUTEE Céline, LAFFONT Magali, PEREIRA Sylvie, BOUCLIER Martine, VARIN Anaïs.

Messieurs GUNDERMANN Hervé, JEAN Guillaume, DETTORI Gérard, MUSSO Marc, M. DUPUY Vivien, M. BONNET Ludovic

Absents : Mme VAUGARNY Sandrine, M. JOUVE Guy (Procuration pour les votes à M. SALLIER Guy)

Secrétaire de séance : Mme VARIN Anaïs

A L'ORDRE DU JOUR

1) DECISION DU MAIRE PRISE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE COMPETENCES :

Décision Maire n°230 : Signature avenant modificatif n°5 à la convention avec la S.P.A. fixant le montant de la participation annuelle de la commune à 0,65 € par habitant au 1/01/2014. Décision du 13/05/2014

Décision Maire N° 231 : non application du droit de préemption sur les parcelles AB 279, ET 280 de 1 a 59 ca hameau les Grands Cléments appartenant à Mme MARCHAND Isabelle.

Décision Maire n° 232 : Signature d'une convention de servitude avec ERDF pour établir une canalisation souterraine sur 771 m de longueur sur les parcelles AC 143, E70-78-86-109 en vue du raccordement du réseau haute tension pour le producteur SOLAIRE 7 –La Grande Bastide moyennant une indemnité compensatrice forfaitaire de 1 542 €

2) Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 29/04/2014

3) Dotation parlementaire

Il convient de solliciter une subvention exceptionnelle de l'Etat au titre de la réserve parlementaire (7 000 €) permettant le financement des travaux à l'école (bureau de la Directrice et aménagement de la cour de récréation).

Les travaux s'élèveraient à 20 921 € H.T.

Accord du Conseil sollicité et approbation plan de financement..

Les travaux du bureau de la Directrice s'élève à 13 912.10 € H.T.

Les travaux de pose de gazon synthétique à 7 009 €.H.T.

Le conseil a approuvé.

4) Elections sénatoriales : désignation des délégués

Les élections sénatoriales devraient avoir lieu le Dimanche 28 Septembre 2014.

Le conseil municipal doit désigner les délégués au sein du collège électoral sénatorial.

Les délégués des communes représentent en moyenne près de 96 % du collège électoral sénatorial. Les conseillers régionaux et généraux représentent 4% en moyenne

Dans les communes de moins de 1000 Habitants : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants doivent être désignés.

La désignation doit se faire au scrutin majoritaire à deux tours.

Le scrutin à deux tours se déroule à bulletin secret

Les délégués auront l'obligation de voter (sauf raison valable)

Les candidats peuvent se présenter soit isolément soit sur une liste, les adjonctions et suppression de noms sont autorisées

Pour les suppléants : Il n'y a pas d'affectation de chaque suppléant à un titulaire particulier. L'ordre de classement des suppléants détermine l'ordre dans lequel il sera fait appel à eux au fur et à mesure des éventuels refus ou démission des titulaires.

L'ordre des suppléants est déterminé successivement : - par l'ancienneté de leur élection élections au 1^{er} ou au 2^{ème} tour), par le nombre de voix obtenues, en cas d'égalité de voix, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

Le vote à bulletin secret avec un seul tour a eu lieu, ont été élus délégués titulaires :

Guy SALLIER

Gérard DETTORI

Guy JOUVE

Ont été élus délégués suppléant :

Hervé GUNDERMANN

Sylvie PEREIRA

Anaïs VARIN

5) Réforme des rythmes scolaires

Compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 13 juin 2014

Nous avons donné le nouveau plan d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2015/2016 prenant en compte la modification concernant l'heure de début des cours :

Nouveaux horaires : lundi et jeudi 8H45-11H45 et 13H30-16H30

Mardi et Vendredi 8H45-11H45 et 13H30-15H00

avec T.A.P de 15H à 16H30

Mercredi matin 8H45 à 11H45

Pause méridienne de 11H45 à 13H30 – Heure de garderie à définir.

Accord du Conseil (sous réserve d'un accord avec le rectorat)

Approbation projet d'aménagement des rythmes scolaires : énumération des activités périscolaires et des aménagements.

Autorisation de signer contrats avec les intervenants et conventions mises à dispositions des locaux.

Le conseil a approuvé.

6) Fixation tarifs repas cantine scolaire et car scolaire 2014/2015

Nous avons déterminé le tarif repas cantine et car scolaire 2014/2015 le conseil a approuvé :

Repas Elèves : 2.95€

Repas Enseignants : 5.25€

Car scolaire : 100€ par an/Elève.

7) Décision à prendre pour adhésion au SEDEL (Service Energétique Durable en Luberon)

Le conseil est favorable à cette adhésion mais attend plus d'informations, celles-ci seront données lors de la réunion du 26 juin 2014 à M.GUNDERMANN Hervé.

8) Le point sur les travaux

M. JEAN Guillaume a expliqué les travaux prévus dans la cours de l'école et l'achat du matériel/mobilier scolaire (nouveaux ordinateurs, rétro projecteurs, aménagement de la cour et des espaces de jeux pour les enfants...) Une enveloppe d'environ 37 000€ a été demandé, le conseil est d'accord sur ce montant sous réserve que cela passe au niveau des finances.

Nous avons demandé que les toilettes de la cour d'Ecole soient nettoyées tous les jours (compter ¼ d'heure environ)

9) Modification tableau des effectifs du personnel communal

Recrutement d'un agent contractuel en remplacement de Mme COLOMIES Christine

8/07/14 au 20/08/14 Création poste agent contractuel : 17,5H/Hebdomadaire.

Modification durée de travail de Mme LLAMAS Anne : ATSEM (Grade adjoint technique de 2^{ème} classe) actuellement à 26H/hebdomadaire qui du fait de la réforme des rythmes scolaires (travail du mercredi matin) passerait à 28 H/Hebd en Septembre.

Le conseil a approuvé.

10) Approbation projet de SAGE Calavon-Coulon (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Le 14 Janvier 2014 la Commission Locale de l'Eau a adopté le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Calavon-Coulon. Ce long travail mené depuis 3 ans par le Parc du Luberon a permis d'aboutir à un projet dans la continuité du précédent SAGE.

Ce projet de révision du SAGE permet de répondre aux évolutions des politiques publiques de gestion de l'eau, il est soumis pour avis avant la mise à l'enquête publique.

Le conseil a approuvé.

9) Question diverses

- Le conseil est favorable à la mise en place d'une caution pour le prêt des chaises et des tables, le montant reste à fixer.
- Le conseil s'est penché sur le problème des déjections canines dans le village, un affichage préventif va être mis en place.
- Aboiement de chiens : un courrier va être distribué au lotissement la côte Saint Jaume.
- Qui doit entretenir les ruisseaux, les chemins, les bords de route dans le village ?
- Peut-on prévoir le nettoyage du lavoir ? Peut-être y mettre des fleurs ?

A vingt et une heures la séance est levée.

La secrétaire de séance.

Mme VARIN Anaïs

